Publié le 16/05/2023

ARRÊTÉ n° 2023 / 05 / 1191

Objet : Arrêté de règlementation du stationnement et d'occupation du domaine public le mercredi 31 mai 2023. Secours Catholique du Gard – Animation four à pain

Sur la parcelle cadastrée section BH n°36 cour intérieure de la résidence Le Coudoyer, accessible entre les entrées 252 et 298.

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service politique de la ville

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales dans son article L 2213-2,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2122-1 et suivants,

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L 113-2,

VU le Code de la Route dans ses articles R411-8, R417-10 et de L325-1 à L325-3,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 28 juillet 1992,

VU l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée,

VU l'arrêté du ministère de l'intérieur fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

VU les délibérations du conseil municipal n°2020/02/003 en date du 24/02/2020 et n°2021/02/001 en date du 08/02/2021 portant approbation de la convention de délégation de la fourrière municipale et de son avenant,

VU l'arrêté préfectoral n°30.20201218.007 en date du 12/12/2020 portant agrément comme gardien de la fourrière SARL LE BRASINVERT - quartier de Senebier – route D38C - 13460 LES SAINTES MARIE DE LA MER, et de ses installations situées ZI de Mourgues, impasse des Carbassettes, 30800 Saint-Gilles,

CONSIDERANT la demande d'autorisation formulée par l'association Secours catholique du Gard - 22 Briçonnet - 30 000 Nîmes, pour utiliser l'espace le domaine public communal dans la cour intérieure de la résidence le Coudoyer, le mercredi 31 mai 2023, de 9 heures à 17 heures dans le cadre de la mise en service du four à pain mobile, action d'intérêt général,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de règlementer, à cette occasion, le stationnement des véhicules pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de la mise en service du four à pain mobile, l'association Secours Catholique du Gard est autorisée à occuper le domaine public communal avec ses véhicules dans la cour intérieure de la résidence le Coudoyer, sur la parcelle section BHn°36, sur une surface délimitée par les entrées 252 et 298, le mercredi 31 mai de 9 heures à 17 heures.

Article 2 : A la fin de la manifestation, les lieux devront être restitués dans leur état d'origine, y compris l'enlèvement des éventuels déchets.

Article 3 : La validité de l'autorisation d'occupation est subordonnée à la notification du présent arrêté à l'association et à la communication d'une attestation d'assurance en cours de validité garantissant les risques liés à l'occupation.
La date limite de validité de l'autorisation est le mercredi 31 mai 2023 à 17 heures. Au-delà de cette date, elle sera considérée comme nulle et non avenue et devra obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite de renouvellement.

Article 4 : La mise à disposition est faite à titre gracieux.

Article 5 : Le permissionnaire pourra être poursuivi par contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Sylvie Camand, animatrice de réseaux au Secours catholique.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 16 MAI 2023

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT (Gard)

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le.....*
- *sa notification le.....*
- *sa publication le.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier